



Franquelin, le 04 novembre 2019

Objet : Mesures d'urgence

Madame, Monsieur,

Afin de répondre aux obligations légales du règlement 194 de la Loi sur la sécurité civile du gouvernement du Québec et le fait que la Municipalité de Franquelin désire être la mieux préparée afin de protéger la sécurité des personnes et des biens sur son territoire en cas de sinistre, nous devons mettre à jour notre plan des mesures d'urgence.

Pour ce faire, nous avons pris l'initiative de comptabiliser le plus d'informations personnalisées relativement à nos citoyens, et ce, afin de maximiser l'efficacité de nos interventions et bénéficier du fait qu'en petite communauté les besoins spécifiques à chacun soit pris en considération.

À cet effet, vous trouverez ci-joint une fiche d'informations que nous vous demandons de bien vouloir compléter. Nous vous assurons que toutes les informations recueillies seront conservées de manière strictement **confidentielle** et ne seront en aucun cas divulguées, autrement qu'aux personnes dûment autorisées. C'est-à-dire des intervenants à qui les informations pertinentes pourraient être utiles afin de préserver votre santé, sécurité, bien être et ou afin de maintenir la sécurité publique. En aucun cas vous n'avez l'obligation de fournir les renseignements demandés. Il s'agit de répondre aux questions avec lesquelles vous êtes à l'aise, sur une **base volontaire**.

Toutefois, nous nous permettons de porter à votre attention que cette démarche pourrait améliorer le temps d'intervention en situation d'urgence, informer vos proches, voir à la prise de votre médication, obtenir du matériel ou des ressources humaines utiles à l'ensemble de la population. (Exemple : vous avez mentionné lors de la cueillette d'information posséder un moyen de communication. Il est possible qu'en cas d'urgence nous tentions de vous rejoindre via ce moyen ou que nous vous demandions l'utilisation afin d'établir un contact avec des autorités ou d'autres citoyens.)

Nous profitons de l'occasion pour recommander de vous munir d'une **trousse d'urgence**, laquelle devrait être suffisante pour subvenir aux besoins des occupants pour une période de 72 heures. Cela vous offrira une certaine autonomie en attendant les secours. Vous trouverez un document joint à la présente afin de vous aider à vous constituer une telle trousse.

Nous joignons également une page supplémentaire intitulée <<ANNEXE>>. N'hésitez pas à porter à notre attention toute information que vous jugez nécessaire. **Communiquez** avec nous advenant tout changement dans votre situation. Le maintien des dossiers à jour est primordial.

Finalement, afin de maximiser la collecte des données mentionnées, vous trouverez une enveloppe pré adressées, préaffranchie afin de vous retourner le tout.

Nous sommes disponibles sur les heures habituelles afin de répondre à tous vos questionnements ☺ 418-296-1406

Espérant votre grande participation, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER

